

TRIBUNAL JUDICIAIRE de MULHOUSE
Contentieux de la sécurité sociale et de l'aide sociale
21, avenue Robert Schuman
68061 MULHOUSE CEDEX
03.89.36.25.99 ou 03.89.36.25.65

Affaire : N° RG 23/00734 - N° Portalis
DB2G-W-B7H-IPGZ

LRAR

à

Date de la demande :
13 Octobre 2023

M. Christophe GIEGEL
3 RUE DE THALBACH
68130 WITTERSDORF (HAUT RHIN)

Demandeur:
URSSAF DE FRANCHE COMTE

Défendeur:
Monsieur Christophe GIEGEL

Objet du recours : Opposition à la contrainte
réf 000273495
Montant : 6937.00 €
Périodes : 2019 à 2022.

NOTIFICATION D'UNE DÉCISION non susceptible de recours

Par la présente lettre, le greffier du pôle social du Tribunal judiciaire de Mulhouse vous notifie la décision ci-jointe rendue le 15 Février 2024.

P/ LE GREFFIER



**TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE MULHOUSE**

21 avenue Robert Schuman
B.P.3009
68065 MULHOUSE CEDEX

Pôle Social

**ORDONNANCE
D'EXTINCTION PAR L'EFFET
DU DÉSISTEMENT**

**MINUTE n° 24/00077
N° RG 23/00734 - N° Portalis
DB2G-W-B7H-IPGZ**

Dans la procédure introduite par :
URSSAF DE FRANCHE COMTE,
dont le siège social est sis 3 rue de Chatillon - 25480 ECOLE-VALENTIN
non comparante

- partie demanderesse -

A l'encontre de :
Monsieur Christophe GIEGEL
demeurant 3 RUE DE THALBACH - 68130 WITTERSDORF (HAUT RHIN)
non comparant

- partie défenderesse -

NOUS, Valérie COLLIGNON, première Vice-Présidente, présidant l'audience assisté de Joseph MVOGO, Greffier.

Vu les articles 385, 394, 395 et 769 du Code de procédure civile, et les articles L133-4 et L161-1-1-5 du Code de la sécurité sociale.

Attendu que l'**URSSAF DE FRANCHE COMTE** déclare se désister de sa demande, et requiert qu'il lui en soit donné acte.

Attendu que chaque partie conserve ses propres frais.

PAR CES MOTIFS

DONNONS ACTE à l'**URSSAF DE FRANCHE COMTE** de son désistement d'instance.

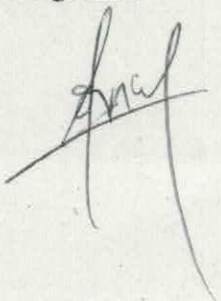
CONSTATONS que la contrainte n° 0000273495, délivrée le 03 Octobre 2023 signifiée le 05 octobre 2023, est devenue sans effet.

CONSTATONS l'extinction de l'instance.

DISONS que chaque partie conserve la charge de ses frais.

Fait à Mulhouse, le 15 février 2024.

Le greffier



Copie conforme à l'original
Le Greffier

NOTIFICATION :
- copie aux parties
le 28/03/2024



La présidente

